

LA LIBERTÉ

Journal quotidien politique et religieux.

O. I. X. M. V. X.

1 an. 6 mois. 3 mois.

fr. 30

11

6

Bureaux de Rédaction et d'Expédition, Grand'Rue, 10.

BUREAU DES ANNONCES

ALPHONSE COMTE

Grand'Rue, 10, à Fribourg.

Pour le prix des annonces, voir à la 4^e page.

La Rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés. Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

Le socialisme à Berne.

Il y a quelques jours seulement qu'une assemblée d'ouvriers socialistes a eu lieu, au *Mattenhof*, dans la banlieue de Berne, dans la pinte d'un certain Mischler, membre du Grand Conseil. Les discours les plus échevelés et les principes les plus incendiaires ont donné à cette réunion un certain retentissement. On y a soutenu publiquement que Dieu n'existant pas, que l'idée d'une divinité récompensant le bien et punissant le mal dans une autre vie, était une de ces superstitions que les siècles de ténèbres avaient inventées pour retenir le peuple dans la tyrannie, et que le siècle de lumières et de progrès devait tenir à honneur de dissiper. On a naturellement déclamé contre la tyrannie du capital et demandé l'émancipation de l'ouvrier.

L'apparition du socialisme à Berne, est un fait qui ne doit point passer inaperçu. L'audace avec laquelle se produisent ses doctrines inspire certaines inquiétudes, même dans le sein du libéralisme officiel, où l'idée de la propriété n'est point encore regardée comme un mythe. On ne croyait pas jusqu'à présent que la lèpre du socialisme pût être facilement inoculée au peuple bernois, que des qualités très-solides semblaient devoir préserver plus facilement de ce poison du monde moderne. Le peuple bernois est en général laborieux, économe, et il pousse le culte de la matière au delà des bornes raisonnables. Le paysan bernois est inaccessible aux spéculations de la philosophie : son bien-être passe avant toutes autres considérations. Il sacrifiera tout et abandonnera tout, mais qu'on ne vienne pas lui demander de l'argent. Cet argument-là est le seul qui puisse le faire sortir de son engourdissement et exciter des sentiments d'indignation que les plus criantes injustices ne sauraient faire naître chez lui. Ce côté du caractère national est incontestablement une conséquence de la Réformation.

Que l'on examine l'indifférence parfaite, le dédain avec lequel le peuple du canton de Berne, a laissé opprimer les catholiques du Jura, et que l'on compare cette attitude froidement impassible, devant ce crime national de trois ans, avec l'agitation provoquée par la

débâcle de la ligne Berne-Lucerne. Les souffrances des catholiques jurassiens chassés de leurs églises, l'expulsion inique des prêtres, n'ont pas eu le don de détourner les yeux de ce peuple adonné exclusivement au culte de la matière. Il semblait que ce tissu d'iniquités ne le concernait pas. Et maintenant qu'il s'agit de supporter de nouvelles charges, qu'il faudra augmenter les impôts, quelles clameurs ! quelle émotion !

Le socialisme se prépare à faire une tentative sur l'ancien canton de Berne : il ne faut pas en douter. Il y a à Berne une section très-active de l'Internationale. Elle vient de manifester son existence par la réunion de *Mattenhof* et l'appui donné à la grève des typographes. Le moment est d'ailleurs favorable, et nous comprenons que les socialistes profitent de l'occasion pour prendre pied dans le canton le plus important de la Confédération.

Les doctrines radicales agissent sur le peuple qu'elles travaillent, à l'égal d'un dissolvant. Tous les liens sociaux sont rompus ou relâchés : le frein religieux est impuissant à retenir les masses sur la pente des convoitises et des jouissances matérielles, où les entraînent déjà les penchants du caractère national.

Cette situation est jugée périlleuse à Berne, et la presse protestante orthodoxe commence à se demander si le bon sens et l'esprit pratique du peuple bernois, seront assez forts pour réagir contre les séductions du socialisme. On en est venu à reconnaître que le radicalisme conduit directement les masses à l'Internationale, et que ce péril social est en grande partie dû à la propagation de doctrines de la libre-pensée et du rationalisme moderne. Ce mal n'est pas nouveau dans le canton de Berne : il date du régime de 1831, et surtout du régime de 1846. Berne recueille le fruit de sa politique insensée dans le Jura. Pour étouffer l'opposition catholique dans l'évêché, on a comprimé progressivement l'enseignement catholique, et l'on a été amené, par une pente toute naturelle, à donner au parti des apostats jurassiens, un pendant dans la partie protestante. De là, l'appel à l'université de Berne de cette pléiade de professeurs allemands, remarquables par leur hostilité contre toute religion révélée.

Écoutez comment le *Berner-Bote* parle de ce mouvement d'incrédulité provoqué par le pouvoir :

Qu'est-ce que toute la sagesse politique et religieuse de votre radicalisme, sinon une frivolité rejetée de l'Allemagne et d'une partie de la France ? Et qui l'a importée chez nous, sinon des Allemands ? Qui, sinon cette cohorte de professeurs, d'écrivains et de réfugiés allemands, depuis les deux Snell, Karl Vogt, Strass et Zeller, jusqu'à un Hildebrand, un Schuler (1), Heurzen, Becker, et Cie. Que sont vos Messieurs Stämpfli et Niggeler, et tous les génies de votre école, sinon les descendants spirituels de ces coryphées ? Qu'avez-vous fait autre chose que de pondre les œufs de ces étrangers, et de répandre la semence de leurs principes révolutionnaires et le plus souvent impies, par tous les moyens, et surtout par les universités, les écoles normales et la presse, jusque dans les coins les plus reculés de notre pays ; d'inoculer au peuple suisse leurs théories étrangères, et de les traduire en constitutions, en ordonnances ecclésiastiques et en lois ? Et maintenant, vous qui avez sucé et digéré en grand l'enseignement des professeurs allemands, vous trouvez les ouvriers ridicules, parce que, selon l'exemple de leurs patrons libéraux, ils tirent aussi de l'Allemagne leurs apôtres.

On ne saurait mieux dire assurément. Mais la feuille bernoise ne s'arrête pas en chemin. Elle poursuit de sanglants sarcasmes la nouvelle Eglise d'Etat octroyée par le libéralisme aux catholiques du Jura. C'est fantôme d'Eglise officielle qui ne se soutient que par l'or que l'on puise à pleines mains dans le trésor public, est désormais jugé, non-seulement dans le Jura et dans toute la Suisse catholique, mais par les protestants eux-mêmes. On commence à comprendre à Berne que l'entreprise coûte cher, et ne rapportera au canton que de la honte et des déficits. Le *Berner-Bote*, organe du protestantisme orthodoxe, n'en est pas arrivé au premier coup à ces déductions. Il faut que le schisme soit bien déconsidéré dans

(1) Le très-fameux ex-rédacteur du maçonni-que *Handels Courrier*.

l'ancien canton, pour qu'un journal, qui se distingue par ses ménagements politiques, et qui, au surplus, ne s'est jamais piqué de tendresse pour les catholiques, en soit venu à juger l'Eglise pipinienne de la manière suivante. Nous citons la feuille bernoise :

Il y a plus encore. Il ne se passe presque pas de semaines, où l'on ne puisse lire dans les journaux, qu'un nouveau tonsuré, éclappé du Tyrol italien, de la Gascogne, ou d'un repaire quelconque des Abruzzes, quelque Souabe, Américain ou Polonais, s'est fait admettre dans le ministère bernois. — Des gens qui en partie se sont éclipsés de leur pays nuitamment ou à la faveur du brouillard, comme des vauriens (*Spitzhuben*), ou bien ont dû être expédiés par les gendarmes — des gens dont on ne connaît pas même le véritable nom, voilà ce que vous avez appelé pour bâcler, dans le Jura, pour le peuple suisse, une Eglise Nationale — et là, ces drôles trouvent du temps de reste pour faire des conférences sur les fonctions intestinales, et courir à la chasse au sanglier... le tout naturellement moyennant une paye confortable que l'on tire de la poche du bon peuple bernois ! Et vous, qui ne pouvez assez applaudir à cette monstrueuse folie de la création d'une Eglise nationale avec ces étrangers véreux, vous trouvez incroyable que les ouvriers suisses soient accessibles aux idées d'une réforme sociale qui travaillent les ouvriers allemands ! Oh bien les discours impies du compositeur Reinsdorf, seraient injustifiables, uniquement parce qu'il ne se nourrit pas au râtelier de l'Etat en vertu d'une patente gouvernementale ?

Voilà un jugement sur le schisme du Jura, auquel la presse bernoise, à l'exception toutefois du courageux *Correspondenz-blatt*, ne nous avait pas accoutumés. La lumière se fait enfin. Ce n'est certes pas trop tôt. Mais patience, l'opinion publique revient lentement de préjugés caressés avec toute l'ardeur d'un fanatisme essentiellement hostile. On a cru un instant, dans le camp du protestantisme orthodoxe, que le mouvement vieux catholique allait amener les Jurassiens au protestantisme. On s'est cruellement trompé. Si une fraction des vieux catho-

41 FEUILLETON DE LA LIBERTÉ.

JULIEN

CHRONIQUE TOULONNAISE.

— Bonsoir, madame et la compagnie, dis-je en provençal, en entrant au salon, où la marquise et sa nièce se trouvaient encore malgré l'heure avancée.

— Avez-vous vu Julien ? dit madame de Montel, il est allé chez vous.

J'étais le gros bonnet de laine que j'avais gardé sur ma tête et je m'inclinai devant ces dames.

— Parfait ! dit la marquise, je m'y suis réellement trompée.

— Et vous Ange-Marie, m'avez-vous reconnu ?

— Oui, dit-elle simplement.

Je remarquai alors que son teint si pâle, quand j'étais parti, s'était coloré d'un rouge pourpre et que ses yeux brillaient d'un éclat fébrile.

— Je crois que vous êtes souffrante et que vous avez besoin de repos, lui dis-je.

Elle me sourit tristement, j'effleurai de mes lèvres la main qu'elle me tendit, et,

après avoir respectueusement baisé celle de la vieille dame, nous nous séparâmes pour aller nous coucher, mais le sommeil ne vint guère, nous étions tous trop agités pour en goûter les douceurs.

Le lendemain, au lever de l'aurore, j'étais déjà au haut de la tour, épiant le retour de Baptiste. Aurait-il trouvé le prêtre et nous l'amènerait-il ?

Quand je pus voir la marquise, elle me dit qu'Ange-Marie avait eu la fièvre toute la nuit, et qu'elle avait dû rester au lit pour essayer de dormir.

J'entrai dans la chambre du commandant, que je fus étonné de trouver sur pied ; il s'était levé sans aide, ce qui ne lui était point arrivé depuis deux ans.

— Je l'attendais avec impatience, me dit-il, car le temps presse, mon ami, et les forces peuvent me manquer d'un moment à l'autre.

Il me fit asséoir à côté de lui et me donna ses instructions ; il s'agissait d'abord d'enterrer au pied d'un olivier, qu'il me désigna, un peu d'or et une cassette en fer-blanc, contenant ses papiers de famille ; puis de l'aider à faire les préparatifs de défense qu'il avait médités.

J'exécutai ses ordres et je lui gardai le secret, comme il le désirait.

De temps en temps j'interrompais ma besogne pour monter de nouveau à la tour ; Baptiste ne paraissait toujours pas, la journée s'écoulait, j'étais sur des charbons ardents, la marquise partageait mon anxiété ;

pour comble de malheur, Ange-Marie garda le lit toute la journée, les émotions de la veille avaient épuisé ses forces. Le lendemain cependant elle se montra à moi quelques minutes, sous le costume de Babet, que la vieille gouvernante avait arrangé à sa taille ; elle était charmante ainsi, quoique bien faible et bien souffrante encore. Le jour terrible approchait, et nous n'avions aucune nouvelle ni de Baptiste ni de l'abbé ; chaque minute ajoutait à nos angoisses, le commandant seul conservait son sang-froid, il se reposait dans la pensée que toutes ses dispositions étaient prises pour nous faire sauter au besoin.

Enfin, vers le milieu du troisième jour, quand tout espoir semblait perdu, quand nous cherchions vainement quelque moyen de salut, un mendiant vint demander l'aumône à la porte du château, et, comme la marquise rentrait au salon, pour y chercher une pièce de monnaie, il la suivit résolument et se fit reconnaître ; c'était l'abbé Paroux.

— Il m'a fallu recourir à ce nouveau déguisement pour venir jusqu'ici, lui dit-il, car je suis, plus que jamais, traqué par les sauculottes, et mon costume de matelot leur est suspect.

Baptiste arriva un instant après, il avait craint d'attirer l'attention sur le faux mendiant, en faisant route avec lui. On nous prévint aussitôt ; jamais préparatifs de mariage ne furent plus vite faits ; en moins d'une demi-heure nous étions tous dans la chapelle ; Ange-Marie, pâle, amaigrie, les yeux

brillants d'un éclat étrange, ressemblait à une apparition surnaturelle avec sa robe de mousseline blanche et ses beaux cheveux sans poudre, retenus sur la tête par quelques fleurs d'orange ; j'eus comme un éblouissement en la voyant ainsi, et un triste pressentiment troubla l'immense joie que je ressentais.

Nous nous agenouillâmes au pied de l'autel, et le prêtre, d'une voix émue, commençait à nous parler de la dignité du sacrement de mariage, lorsque Justin, placé en vedette, entra précipitamment dans la chapelle, pour avertir qu'il venait d'apercevoir au loin une troupe suspecte, paraissant se diriger vers le château.

— Hâtez-vous, ce sont eux ! s'écria la marquise.

Mes enfants, reprit le vénérable prêtre, abrégeant son allocution, soit que la fortune vous accable, soit qu'elle vienne à vous sourire, aimez-vous en Jésus-Christ ; n'attachez point votre espérance en de fragiles soutiens, mais appuyez-vous l'un sur l'autre, levez vos cœurs en haut et regardez le ciel !

Il nous donna ensuite la bénédiction nuptiale avec autant de calme et de dignité qu'il eût pu le faire dix ans auparavant au milieu d'une population pieuse et recueillie ; puis, passant dans un autre caveau, il se hâta de reprendre son déguisement du matin, pendant que la marquise, agitée d'un trouble extrême, s'empressait de revêtir la nouvelle mariée des habits de Babet et que j'endossais moi-même le costume de Justin. Je re-

ques devait verser dans le protestantisme. ce serait la fraction des incrédules, les comédiens qui ont fait le schisme par considération pour le pouvoir, les meneurs qui ont provoqué la scission par politique, par esprit de parti. Or, ces gens-là ne donneront aucune force et ne procureront pas la moindre considération au protestantisme officiel ou orthodoxe. On le sait à Berne. Ce n'est pas avec des incrédules et des libres penseurs qu'on fait un mouvement religieux.

La comédie qui se joue dans le Jura grâce à l'or de Berne et à l'inertie coupable du Conseil fédéral, profitera au socialisme. On le verra trop tard, mais ce n'en est pas moins pour la presse catholique un devoir de signaler ce point noir à l'horizon fédéral.

CORRESPONDANCES.

Session des Chambres fédérales.

Berne, 6 mars.

Ce matin, ouverture des Chambres fédérales; 87 membres présents au Conseil national. Le président annonce que la présente session n'est que la continuation de celle de décembre, qui a été prorogée. Il annonce la mort de M. le député au Conseil national Chausson, de Noville, à Aigle (Vaud). M. Chausson est décédé samedi matin, ses funérailles auront lieu demain mardi. Le Conseil national décide de se faire représenter dans la cérémonie à Aigle par une délégation de deux membres.

La Chancellerie fédérale donne communication du résultat des élections faites pour le remplacement des conseillers nationaux nommés au Conseil fédéral ou au tribunal fédéral. Ce sont MM. Forrer, de Winterthur (remplace M. Scherer), Zweifel, de Glaris (remplace M. le Dr Heer), Buhlmann, de Berne (remplace M. Schenk) Rohr et Baldinger, d'Argovie (en remplacement de MM. Welti et Weber), enfin Marc Morel nommé par l'arrondissement vaudois oriental pour remplacer M. Dubs.

Ces élections n'ont été suivies d'aucune réclamation. Les procès-verbaux sont renvoyés à une commission qui prononcera demain le *Digni sunt intrare*.

Le gouvernement du Tessin annonce qu'il retire son recours contre les élections du 21 février 1875, recours motivé sur le fait que la représentation du peuple n'était pas proportionnelle.

La répartition des tractanda entre les deux chambres est acceptée sans discussion, et le bureau est chargé de nommer les commissions chargées d'examiner les objets sur lesquels le Conseil national a la priorité.

A l'ordre du jour de demain est inscrit le rapport de la commission sur le projet de loi concernant les impôts pour le culte. La majorité de la commission propose l'ajournement indéfini de la discussion; la minorité, au contraire, composée de MM. Weck et Segesser, demande l'entrée en matière immédiate.

Le conseil des Etats a nommé président M. Sulzer, de Zurich, au premier tour de scrutin, et vice-président, M. Nagel (Thurgovie), au cinquième tour.

joignis aussitôt ce dernier à son poste d'observation, et je distinguai parfaitement à l'œil nu la troupe qu'il avait signalée d'abord avec le secours de la lunette d'approche; il y avait une trentaine d'hommes, armés de fusils et coiffés de bonnets rouges; le doute n'était plus possible; il fallait se résoudre à s'enfuir avant leur arrivée ou à mourir en se défendant, et j'aurais choisi le dernier parti, si j'en avais été le maître, tant mon jeune courage se révoltait à l'idée d'abandonner deux nobles vieillards à la fureur des sans-culottes; mais le commandant nous donna l'ordre du départ avec l'irrésistible autorité de son âge et de son rang; il avait revêtu, pour la cérémonie du mariage, son uniforme de capitaine de vaisseau, il avait repris avec les insignes de son grade sa fière attitude et retrouvée toute son énergie. Ange-Marie se jeta en vain à ses pieds pour lui demander à mourir avec lui.

— Le premier devoir d'une fille est l'obéissance, lui dit-il.

Puis, le relevant brusquement, il déposa un baiser sur son front, et, me serrant fortement la main :

— Que la bénédiction paternelle attire sur vous celle du ciel! ajouta-t-il un peu ému; maintenant partez au plus vite.

— Oui, partez, dit la marquise, en ce moment Ange-Marie est notre plus grand danger.

(A suivre.) C^{de} DE LA ROCHEËRE.

(Reproduction interdite. — Se trouve en volume chez M. Allard, 43, rue de l'Abbaye, Paris.)

Y aura-t-il une justice ?

Franches-Montagnes, 5 mars.

Il est maintenant de notoriété publique que si la justice le veut les assassins du curé d'Epauvillers seront connus et jugés. On a cité publiquement dans une auberge de Soube le fils du petit Mazzini et un ex-gendarme, comme les deux principaux auteurs de l'attentat commis sur le curé Chalel, en exil à la ferme du Tremblay en France. On dit bien que les inculpés ont, pour la forme, déposé une plainte en calomnie contre l'auteur de ces bruits. Celui-ci, appelé à déposer à Saignelégier, a persisté dans ses accusations, et a donné des détails circonstanciés sur la manière dont s'est opéré l'attentat. Il a dit où l'on avait acheté la poudre et le plomb, et comment les assassins s'étaient organisés pour leur expédition sur territoire français.

Tout cela est bien connu à la Montagne; mais vous savez qu'on trouvera moyen d'étouffer cette affaire qui jetterait tant de jour sur les agissements des radicaux jurassiens.

La justice française se décidera-t-elle à vouer quelque attention à cette affaire? On ne sait, mais ici on ne comprend guère son attitude.

CONFÉDÉRATION.

On mande que les compagnies de la Nationalbahn et de la Tössthalbahn projettent un traité de fusion des exploitations.

Vendredi, 3 mars, le conseil d'administration de la Compagnie du Gothard s'est réuni au Bernerhof, à Berne. Après une longue discussion, il a approuvé le projet d'adresse au Conseil fédéral, en appuyant sur le tort qu'a eu la Direction de ne pas prévenir plus tôt le conseil d'administration de l'état réel des choses; sur les 32 millions que les lignes tessinoises ont coûté de plus qu'on ne prévoyait, il y en a 22 qui étaient inévitables, mais le reste a été occasionné par la construction d'une double voie et par des changements au tracé. Le conseil d'administration a nommé dans son sein un comité de sept membres, lequel se mettra en rapport avec la Direction et rendra compte au conseil de la marche de l'entreprise. Enfin, les deux membres italiens qui ont démissionné ont été invités à retirer leur démission.

Les membres du comité institué par le conseil d'administration, sont: MM. Peer-Herzog, Karrer et Stoll pour la Suisse, Merissen et Hanemann pour l'Allemagne, Belinzbagi et Mordini pour l'Italie.

NOUVELLES DES CANTONS.

Glaris. — L'antique chapelle catholique de L'enthal, bâtie en 1283, a été si fortement endommagée par les avalanches de 1874 et 1875, qu'elle est sur le point de s'effondrer. On a dû la fermer pour prévenir des accidents.

St-Gall. — Samedi dernier on a trouvé entre Stein et Nessler, dans la Thur, le cadavre du compositeur Leuthold, de Alt-St-Johann. Le corps de ce malheureux était pris entre deux rochers dans une position verticale.

Vaud. — Le Conseil fédéral a autorisé le département des postes à créer un certain nombre de nouvelles courses postales dès le 1^{er} juin prochain, sous réserve toutefois que des conditions de transport favorables seront faites et que le rendement des services sera satisfaisant. Le Pont-Croy, L'Isle-Cossonay, Echallens-Yverdon. Vouvré-Villeneuve auront une double course. L'administration des postes serait disposée en outre à accorder une subvention pour le transport des messageries à l'entrepreneur qui se chargerait à ses périls et risques du service Vevey-Blonay, double course.

Genève. — Nos lecteurs se rappellent sans doute l'arrestation récente d'un M. Gros, conseiller municipal, de Thônex, qui, dans un café, s'était exprimé en termes irrévérencieux à l'égard des carés libéraux et du gouvernement actuel. L'intrus Renaud, de Chêne, qui se rafraîchissait dans un coin du cabaret, n'eut rien de plus pressé que d'aller porter plainte. Le sieur Gros fut mandé au département de police, et il n'en sortit que pour se rendre en prison. Il ne peut y avoir qu'une opinion, parmi les gens sensés, sur cette arrestation préventive d'un citoyen, d'un conseiller municipal, pour quelques paroles plus ou moins malséantes prononcées *inter pocula* dans un cabaret de village? Voilà pourtant où l'on en est à Genève sous un régime qui se dit libéral!

Le sieur Gros a été traduit en police correctionnelle et condamné à 24 heures de prison pour intempérance de langage, mais, à cette occasion, M. Aubert, qui présidait, a signalé l'arrestation irrégulière et la détention, pendant 48 heures, de M. Gros, et il a appelé sur ces faits l'attention du parquet, « le caractère de cette arrestation lui paraissant de nature à exciter une légitime indignation et à être sévèrement qualifié par la justice. »

En parlant ainsi, M. Aubert remplissait strictement son devoir de magistrat et défendait la liberté individuelle contre l'arbitraire administratif.

Le rôle de M. Héridier était fort simple, c'était de prendre bonne note de la leçon qu'il avait reçue et de se montrer plus prudent à l'avenir.

Au lieu de cela, que fait-il? Samedi, il nautit le Grand Conseil de la question; M. Carteret de son côté s'empresse de profiter de l'occasion pour protester avec fracas contre quelques paroles malséantes prononcées la veille par un jeune avocat. Et là-dessus le *Caucus*, parti en guerre, s'associe à la protestation de M. Héridier et vote une sorte de blâme à l'adresse de M. le juge Aubert. Il s'est trouvé, dans le Grand Conseil de Genève, 47 députés contre 18 pour porter ainsi atteinte au principe de tout Etat civilisé, la séparation des pouvoirs et à l'indépendance du magistrat judiciaire.

Les scènes déplorables de mercredi, le vote si insolite de samedi, montrent jusqu'à quelles aberrations le fanatisme et l'esprit de parti peuvent conduire une majorité. Quand une assemblée en arrive à ce degré, elle achève de se déconsidérer et elle signe sa propre déchéance. Il en est d'une assemblée comme du plus humble citoyen, il n'est considéré qu'autant qu'il se montre juste et raisonnable. Quant au magistrat que la majorité a voulu flétrir, il peut se contenter de l'approbation et de la reconnaissance des hommes sensés de tous les partis.

(Gazette de Lausanne)

CANTON DE FRIBOURG.

Le conseil d'Etat de Fribourg a fait les nominations suivantes:

Lieutenant d'artillerie de campagne: M. Majeux, Frédéric, à Fribourg.

Lieutenant de carabiniers: M. Galley, Arthur, à Fribourg.

Lieutenants d'infanterie: MM. Kern, Jules, à Fribourg; Zehntner, Jean, à Fribourg; Michaud, Pierre, à Fribourg; Vogt, Emile, à Fribourg; Favre, Pierre, à Bulle; Genoud, Casimir, à Châtel-St Denis; Sidler, Joseph, à Romont; Glasson, Alois, à Fribourg; Baud, Victor-Aimé, à Macconnens; Haymoz, Joseph, à La-Roche; Diesbach, Rodolphe, à Rosière; Guinard, Louis, à Fribourg; Baclin, Léon, à Fribourg; Braillard, François, à Fribourg; Saudan, Pierre, à Bulle; Jaquet, François à Estavannens; Watelet, Gustave, à Morat; Robadey, Pierre, à Bulle; Caouet, Léon, à St-Gall; Benninger, Jean, à Jentes; Pasquier, Henri, à la Tour-de-Trême; Joye, Charles, à Romont.

Ces nominations ont été faites ensuite d'obtention de certificat de capacité.

Le quatrième rapport du conseil de surveillance de la Société de navigation à vapeur sur les lacs de Neuchâtel et de Morat accuse une augmentation de recettes de 30,000 fr. (133,100 contre 103,608) pendant l'exercice de 1875 comparé au précédent. Ce résultat est d'autant plus satisfaisant, que les trois meilleurs mois de l'année (juillet, août et septembre) n'ont presque pas pu être utilisés pour les promenades; les deux premiers à cause du mauvais temps continu, et septembre pour cause de réparations du *Hallnyl*.

Le capital actions est de 303,000 fr. divisé en 1212 actions nominatives de 250 francs chacune.

Après avoir comblé le déficit de fr. 4520.59 du précédent exercice, le bénéfice net a été de fr. 31,552.08, dont fr. 15,150 ont été payés comme intérêt à 5 0/0 aux actionnaires, fr. 7888 (soit le 25 0/0 des recettes nettes) ont été versés au fond de réserve, et fr. 8514.08, reportés à compte nouveau.

On voit que la situation est très-satisfaisante.

Le Conseil de surveillance, ayant trouvé les comptes et les livres parfaitement en règle, en a donné décharge au comité de direction et au gérant de la Société.

Ces jours derniers, un vol de linge, d'habillements, etc., d'une valeur de 200 fr., a été commis à Autavaux dans des circonstances telles que les malfaiteurs devaient nécessairement connaître la maison dans laquelle ils se sont introduits. On n'a cepen-

dant encore aucun indice qui mette sur les traces des coupables.

Un agriculteur de Nuilly vendit à la foire d'Yverdon, mardi 29 février, une paire de bœufs, pour le prix de 1800 fr. Rentrant à la maison pendant la soirée, il déposa son argent dans le tiroir de la table, à la chambre du ménage.

Un quart d'heure à peine s'était écoulé depuis que chacun se fut retiré, qu'une jeune fille, entendant un certain bruit, donna l'éveil en disant: « On vole l'argent! » Mais comme rien ne trahit la présence d'un étranger, on ne fit pas attention à cet événement, et le lendemain matin, l'argent avait disparu. (Journal de Fribourg.)

Nous publions demain, avec quelques observations, une lettre de M. Majeux, que nous venons de recevoir.

Le Grand Conseil est convoqué en session extraordinaire sur le 20 mars, pour discuter un projet d'emprunt à contracter par l'Hospice de Marsens.

La souscription de 200,000 fr. en obligation du Trésor a été convertie cinq fois; 990,500 fr. ont été souscrits.

Cette somme sera réduite jusqu'à concurrence de fr. 300,000.

Ensuite de l'abattage à Laupen, d'un chien enragé qui avait parcouru toute la contrée, le conseil d'Etat a mis le ban sur les chiens des districts de la Singine et du Lac.

Les listes pour demander le référendum sur la loi des taxes militaires déposent dans toutes les communes; à Fribourg dans les cercles, les bureaux de journaux et chez Mme Meyll, libraire.

Les anciens élèves des Jésuites du collège St-Michel de Fribourg, se réunissent tous les ans à Lyon le second dimanche du carême pour renouer dans un banquet fraternel, les agréables relations de la vie d'étudiant.

Nous avons sous les yeux un charmant rapport lu à la réunion du 21 février 1875, et suivi de la liste des membres qui ont pris part au banquet de ce jour, ainsi que de la liste des anciens élèves qui ont envoyé leur adhésion. Nous y remarquons un grand nombre de noms qui ont acquis la notoriété, quelques-uns même la célébrité, dans l'Eglise, dans la finance, dans la politique, dans toutes les carrières en un mot.

Il est probable que le canton de Fribourg aura plusieurs représentants au banquet de dimanche prochain.

NOUVELLES DE L'ETRANGER.

Lettres de Paris.

(Correspondance particulière de la Liberté.)

Paris, 4 mars.

Les journaux républicains ont beau battre le rappel pour ranimer la confiance, ils ne peuvent y réussir. Un de nos meilleurs amis, dont les jugements sont toujours très-calmes et très-éclairés, m'écrit du département des Landes:

« Cher ami, avant de toucher le fond de l'abîme vers lequel la logique nous entraîne, je veux vous donner encore un signe de vie, d'amitié et de fidèle souvenir.

« Le résultat des scrutins du 20 février m'afflige beaucoup plus qu'il ne m'a surpris. Je ne dirai pas, après coup, que je m'y attendais; ce serait exagéré et mal séant, mais j'étais loin de partager la confiance de ceux de nos amis qui attendaient du scrutin par arrondissement des résultats essentiellement différents du scrutin de liste. Je crois à la supériorité de l'un sur l'autre, mais je ne regardais pas le meilleur comme étant suffisant encore pour dominer le courant qui, depuis juillet 1871, nous a toujours portés vers l'abîme.

« Que va devenir notre malheureuse patrie entre les mains des fous furieux qui semblaient absolument condamnés, il y a 5 ans, et qui seront nos maîtres demain, ou, pour mieux dire qui le sont déjà? Leur incapacité et le reste nous dégriseront-ils quand nous les verrons à l'œuvre: ou bien touchons-nous au moment où il faudra dire: *Finis Gallia* comme *Finis Polonia*? »

« Hélas, hélas! n'est-ce pas tout le vieux monde qui achève de s'effondrer et le reste de l'Europe est-il bien mieux assis sur sa base que nous sur notre volcan? »

Tous nos évêques, à propos des prières publiques demandées pour l'ouverture des

Chambres, expriment les mêmes craintes que mon correspondant des Landes. Son Eminence le cardinal archevêque de Cambrai dit :

« Si, comme l'Évangile nous l'enseigne, nous devons prier en tout temps, combien cette obligation ne doit-elle pas être sentie plus vivement dans les graves circonstances où se trouve notre pays ? Il semble que la terre tremble sous nos pas, et de tous les points de l'horizon les regards sont frappés par les signes précurseurs de tempêtes. Dans les régions de la politique et des affaires, le présent est vivement inquiet, et l'avenir apparaît plein de menaces et de périls.

« Notre sécurité religieuse elle-même est troublée. On a vu, jusque dans nos contrées si chrétiennes, quelques-uns de ceux qui vont être appelés à proposer, à discuter, à voter les futures lois de la France, proférer, dans de grandes réunions populaires, des paroles de haine et d'outrage contre notre foi, notre clergé et toutes nos institutions catholiques.

« Ces implacables ennemis de l'Église annoncent hautement les projets qu'ils ont formés pour la suppression de nos libertés les plus légitimes et de nos droits les plus sacrés. Pour accomplir cette œuvre de destruction, ils font cause commune avec les étrangers que notre nation a le plus à redouter.

« Demandons à Dieu qu'il daigne, dans sa miséricorde, changer ces volontés ennemies, ou les rendre impuissantes. Prions-le de faire comprendre à ceux que touchent trop peu les intérêts de l'Église, qu'on ne peut travailler à la ruine de la religion sans ébranler en même temps les bases de tout l'ordre social, qu'une paix stable est impossible sous l'empire de l'impunité, que la mise en pratique des théories anti-chrétiennes dont on se promet le triomphe prochain, amènerait inévitablement, au lieu de ces prospérités fallacieuses qu'on fait briller aux yeux des populations, une suite sans fin de commotions et de calamités. »

S. Em. le cardinal archevêque de Paris, dans la circulaire adressée à son clergé et dans l'éloquente allocution adressée, hier, aux fidèles qui remplissaient l'église provisoire du Sacré-Cœur, a vivement protesté contre les programmes politiques qui, contrairement à toutes les traditions du genre humain, veulent séparer l'Église de l'État et chasser la religion de l'enseignement public.

Mgr Guibert a prononcé cette parole :

« La république sera chrétienne ou elle ne sera pas. »

Cette cérémonie de l'inauguration du service divin dans la chapelle du Sacré-Cœur, si elle n'a pas eu la solennité du jour de la pose de la première pierre du grand monument qui s'élève, cette cérémonie a été cependant très-touillante par le concours et les élan de foi des fidèles. L'œuvre des cercles catholiques d'ouvriers avait eu soin de se faire représenter par son président M. le comte de Villermont, par le vicomte de la Bovillière, par le marquis des Cars et par M. Lesieur de la Ville-sur-Ars, membres de son comité.

Malgré l'opposition des organes du centre gauche et de la gauche, M. Gambetta tient à sa réunion générale et préliminaire de tous les républicains des deux Chambres avant le 8 mars; la République française demande que les bureaux des trois groupes de gauche soient saisis de l'examen de cette proposition.

Hier, la réunion du centre gauche a décidé, à l'unanimité, de maintenir son groupe avec sa qualification. La réunion veut que la gauche soit représentée dans le nouveau ministère et qu'il y ait des changements parmi les préfets et sous-préfets.

Jeddi, après la lecture du discours de M. John Lemoinne, un des immortels a dit : « Ce discours est spirituel et modéré, mais l'habit ne fait pas le moine. »

P.-S. Les exécutions étant terminées à la Bourse et les receveurs généraux ayant encore acheté pour un capital de 2 millions 1/2 d'ententes, il en est résulté une grande fermeté.

—

France. — Le résultat d'une dépêche du cabinet de Madrid, communiquée à plusieurs préfets que les réfugiés espagnols internés en France sont invités à profiter des dispositions bienveillantes prises à leur égard par le gouvernement espagnol et à rentrer immédiatement en Espagne. Faute de le faire, le subdélégué journalier qui leur a été accordé jusqu'ici leur sera retiré à partir du 15 mars. Les réfugiés qui auraient le moyen de se rendre à Bayonne à leurs frais, pourront partir isolément dès aujourd'hui. Ceux qui seraient dénués de ressources, devront se présenter à la préfecture du département où ils

habitent et il pourra leur être délivré des réquisitions leur donnant droit au transfert gratuit sur les chemins de fer.

— L'idée mise en avant par la République française, d'une réunion préparatoire de tous les députés républicains, qui se tiendrait à Paris le 7 mars, a soulevé d'assez vives susceptibilités aussi bien au centre gauche qu'à l'extrême gauche, parce qu'on y voit l'arrière-pensée de former un groupe unique de gauche sous la direction de M. Gambetta. L'idée est donc accueillie avec peu de faveur aussi bien chez M. Thiers que dans les bureaux du Rappel, et il n'est pas certain qu'elle aboutisse.

On annonce, d'autre part, la formation d'un groupe d'intransigeants, bien qu'il repousse cette qualification, dont les membres, sans être hostiles à M. Gambetta, déclarent vouloir garder leur indépendance vis-à-vis de lui et se donnent comme l'avant-garde du parti républicain.

Italie. — Le Journal de Genève a, à Rome, un correspondant qui signe X., et qui une fois tous les deux mois, signale la prochaine conciliation entre l'Italie révolutionnaire et annexionniste et la papauté spoliée et opprimée. Quand on a une idée préconçue, il est peu de faits qu'on ne puisse y ramener. Cette fois, ce sont les élections françaises et la défaite des carlistes, qui sont la base des prévisions du correspondant X. S'il voulait juger la situation avec moins de partialité, il s'apercevrait peut-être que le moment est mal choisi pour parler de conciliation lorsque M. Minghetti, par l'inspection des séminaires, vient de donner un nouveau tour de vis à l'état dans lequel la révolution tient la liberté de l'Église.

Du reste, si les prévisions du correspondant X. avaient quelque chance d'être réalisées, ce n'est pas l'Italie qui absorberait la papauté, mais bien plutôt la papauté qui absorberait l'Italie en la sauvant de la révolution intérieure et de l'oppression étrangère, ainsi qu'elle l'a fait d'autres fois dans le cours de l'histoire.

Dans la nuit du 20 au 21 février est mort, dans un hôpital de Milan, Léon Comène, prince de Lusignan, dont les ancêtres paternels ont régné sous le nom d'empereurs d'Orient; ses ancêtres maternels ont pris part aux croisades à côté de Godefroy de Bouillon et ont régné sur l'île de Chypre. Le défunt lui-même portait sceptre et couronne, il y a vingt ans, sur les frontières du Khorassan; c'est le czar qui a enlevé le trône. Après avoir parcouru l'Europe demandant des secours, il s'était arrêté à Milan, où après une vie d'angoisses, il vient de mourir dans la plus affreuse misère. Le prince de Lusignan laisse une veuve et six enfants dépourvus du plus strict nécessaire.

Prusse. — La Gazette de Voss de Berlin, parlant du bruit concernant l'expulsion de Berlin de tous les correspondants étrangers, assure que la police prussienne fait en ce moment une enquête minutieuse pour découvrir les noms et le domicile de tous les correspondants hostiles à l'empire allemand.

Allemagne. — La Germania consacre les lignes suivantes aux récents événements d'Espagne :

« Le libéralisme est dans la jubilation, mais n'oublions pas que le sol espagnol, où le carlisme paraît devoir succomber pour le moment, où le noble drapeau blanc se noie dans le sang de ses défenseurs, est le sol classique où Roland, l'idéal de la vaillance, a rendu son âme héroïque et chevaleresque. Les infidèles qui ont tué le premier chevalier de la Table-Ronde de Charlemagne ont été oubliés, le nom de Roland vit toujours. Ainsi vivra aussi l'idée de la monarchie légitime, et l'on continuera, dans les siècles futurs, à parler de ses défenseurs comme de héros, tandis que les noms de ses ennemis seront voués à l'exécration. La lutte de don Carlos a donné un exemple sublime aux rois et à tous ceux qui seront appelés plus tard à combattre et à mourir pour le même principe. »

— Le Times publie une correspondance de Berlin sur le matériel de guerre allemand. On y constate l'abandon de l'idée de couvrir le Rhin de canonniers, la manœuvre y étant trop difficile. On ajoute, au sujet de la défense du Rhin : — Outre Strasbourg et Metz, qui sont, presque en état, Cologne devient une place de première importance. Les nouveaux travaux en voie d'exécution sont à 2.000 mètres des anciens et consistent en forts détachés, séparés les uns des autres d'environ 4 kilomètres. Comme les forts de Strasbourg et de Metz, ceux de Cologne sont reliés par un chemin de fer circulaire pour faciliter le transport des troupes et l'action des batteries blindées se mouvant le long de la ligne. A une courte distance en

arrière des forts, il y a une seconde ligne de batteries, qui seront appuyées par des tours blindées à révolution du nouveau système allemand. D'autres forts de dimensions considérables sont établis sur la rive gauche du fleuve. »

Bavière. — Jeudi, dans la séance de la Chambre des députés, le ministre de l'intérieur, M. Pfeufer, a répondu à une interpellation de M. Jørg concernant la présentation d'une loi électorale, que le gouvernement ne pouvait partager ni en théorie, ni dans la pratique, l'opinion de M. Jørg, d'après laquelle la loi électorale de 1848 n'aurait plus aucune valeur légale par suite de la nouvelle loi sur l'établissement.

Si les projets de loi électorale antérieurement présentés ont été retirés par le gouvernement, le motif en a été simplement que le gouvernement ne pouvait compter dans la Chambre sur la majorité exigée par la Constitution, et comme le même fait existe encore actuellement, le gouvernement a l'intention de ne point soumettre à la Chambre le nouveau projet sur la matière dont il s'agit.

Mercredi, à propos de la discussion dans la Chambre des députés, du projet de loi sur la perception provisoire des impôts, M. Freitag, parlant au nom du parti catholique, a déclaré que la position de la Chambre vis-à-vis du ministère étant restée la même qu'avant la prorogation, la situation était toute spéciale d'autant plus que l'attitude du ministère ne s'est point modifiée.

M. Freitag veut bien croire que le ministre des affaires étrangères, M. de Pletzschner, restera fidèle à ses dernières manifestations fédéralistes; en revanche, la situation, quant à la question intérieure, au point de vue de l'école et de l'Église, a empiré; ces députés, afin de ne pas empêcher la marche des affaires de l'État, autoriseront la perception des impôts et discuteront le budget; mais ils n'en resteront pas moins la très-fidèle opposition de S. M. — « Et nous, le très-fidèle ministère de S. M., a riposté M. de Pletzschner.

Ensuite la perception provisoire des impôts a été votée jusqu'au 31 mars.

M. Lutz, ministre des cultes, était absent pour cause d'indisposition.

Espagne. — Voici, d'après l'Union, le texte de la proclamation adressée par le roi Charles VII au peuple espagnol :

« Espagnols,

« Désireux d'arrêter aujourd'hui l'effusion du sang, j'ai renoncé à continuer une lutte glorieuse, il est vrai, mais pour le moment stérile. Si je suis contraint de céder à la force des circonstances, ni mon cœur ne faiblit, ni ma foi n'est ébranlée, et je garde intacts mes droits, qui sont les droits de la légitimité en Espagne. Devant la grande supériorité du nombre et plus encore devant les souffrances de mes fidèles volontaires, contre qui tout s'était conjuré, c'est une nécessité pour moi de remettre au fourreau mon épée. Suivant les traditions de ma famille, je connaîtrai le chemin de l'exil, mais jamais je ne pourrai me prêter à des convenios déshonorants et déloyaux, contraires à la dignité de qui a comme moi conscience de ce qu'il signifie et de ce qu'il représente.

« Vous connaissez tous les principes sacrés que symbolise mon drapeau sans tache. Pendant que je les soutiens d'une main ferme à la tête de mes bataillons, j'ai vu tomber à terre la monarchie étrangère et la république, violemment implantées dans la nation espagnole, et, bien que le succès n'ait pas couronné mes efforts, ce n'est pas une raison pour que le pouvoir de nos ennemis s'enracine, parce que les œuvres de la révolution sont destinées à périr par l'œuvre même de la révolution.

« Mon drapeau reste plié jusqu'à ce que Dieu fixe, pour l'Espagne catholique et monarchique, l'heure suprême de la rédemption qui ne peut manquer d'être marquée dans les desseins de la Providence, après tant de sacrifices accomplis. Aujourd'hui comme toujours, j'ai foi dans l'œuvre de salut à laquelle cette Providence me destine; aujourd'hui comme toujours, je suis prêt à m'immoler pour ma patrie, que j'aime d'un si fort amour et à laquelle je dois tant.

« Votre roi, CARLOS. »

— L'amnistie (indulto) a été accordée à tous les carlistes qui feront leur soumission avant le 15 mars.

La Epoca croit savoir que le gouvernement se prépare à établir dans toutes les provinces l'uniformité des droits et charges.

Angleterre. — L'Angleterre est décidée à suivre une politique très-énergique contre la Chine, le Burmah et le Khanat de Khélat.

On sait que la mission de sir Douglas Forsyth près de S. M. Burmahine n'a pas

eu d'issue satisfaisante, le roi n'ayant consenti au libre passage à travers son territoire que d'une troupe très-peu nombreuse.

Une dépêche de Rangoon nous annonce que le gouvernement va envoyer 300 hommes dans le Burmah, lesquels seront chargés d'aller à la rencontre de M. Grosvenor qui va dans le Ynnan, assister à l'enquête sur l'assassinat Margary.

Un régiment de ligne venant de Madras vient d'arriver à Rangoon; il entrera probablement dans le Burmah aux premières marques d'hostilité des soldats et des autorités burmahines.

L'amiral Ryder, qui commande l'escadre de la Chine, a reçu l'ordre de se diriger sur Hong-Kong et de se préparer pour l'entrée en campagne immédiate.

Le gouvernement des Indes aurait l'intention, à ce qu'il paraît, de s'annexer le Khanat de Khélat; il aurait pris cette résolution à la suite des troubles qui y ont eu lieu contre les commerçants anglais et les représentants de la Grande-Bretagne.

Lord Napier (de Magdala) a été déchargé du commandement général de l'armée indienne et envoyé à Gibraltar en qualité de gouverneur de la ville; on ne connaît pas encore le nom de son successeur.

Lord Napier était un bon soldat, mais un mauvais politique, et dans les nouveaux embarras où se trouve l'Angleterre, il lui faut des hommes qui sachent conquérir aussi bien par la ruse que par l'épée.

Turquie. — Une lettre d'Alep confirme que la population musulmane, en Syrie, accueille mal les principes d'égalité religieuse proclamés par le Sultan. A Damas, après la lecture du firman d'émancipation, des chrétiens ont été insultés par la populace. A Alep, il y a eu d'autres désordres. Ils ont pu être réprimés, mais les chrétiens n'en sont pas moins très-alarmés. Deux régiments de la garnison d'Alep ont été envoyés à Damas pour assurer le maintien de la tranquillité publique.

— Les insurgés de l'Herzégovine ont lancé une proclamation réclamant la liberté et l'indépendance absolues et garanties par les puissances. Ils considèrent le projet de réformes de la Porte comme illusoire. Les promesses ne furent jusqu'à présent jamais exécutées, c'est pourquoi, désirant obtenir la liberté, ils continueront à combattre. Les insurgés remercient les puissances pour leur médiation et leur appui.

La proclamation signée par tous les voivodes de l'Herzégovine sera expédiée à l'étranger.

— La Gazette d'Augsbourg annonce que la Porte aurait, le 2 février, notifié à la Serbie et au Monténégro l'injonction d'avoir à effectuer, dans le délai de 4 semaines, le désarmement de ceux de leurs nationaux qui prennent part à l'insurrection. Pour le cas où il ne serait pas satisfait à cette injonction, la Porte menace d'envahir le territoire serbe et monténégrin. La Russie et l'Autriche ont insisté vivement auprès des Etats vassaux de la Turquie pour les déterminer à s'abstenir désormais de tout concours prêt à l'insurrection.

On mande d'autre part que l'agent de la Russie, accrédité près le Monténégro, a reçu l'ordre de s'opposer à la pression des esprits belliqueux, à soutenir le prince contre les manœuvres des partis et de déclarer que le gouvernement retirerait sa protection si le Monténégro se laissait aller à des provocations.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Genève, 6 mars.

Avancement de la semaine: Gœschenen, 19^m 10; Airolo, 17^m 40. Total 36^m 50. Moyenne 5^m 20.

Paris, 6 mars.

Parmi les élus d'hier, il faut signaler M. Raspail, à Marseille; M. de la Rochette, de la Rochefoucauld-Bisaccia, de Lun, de la Rochejacquelein; M. Duportal, à Toulouse.

Paris, 6 mars.

Les résultats complets du scrutin de ballottage donnent 11 conservateurs-constitutionnels, 15 centre gauche, 45 républicains ou radicaux, 27 bonapartistes et 9 légitimistes.

Paris, 6 mars.

La démission de M. de Meaux est acceptée. L'intérim du ministère du commerce est confié à M. Léon Say. La formation du cabinet est ajournée jusqu'après la constitution des bureaux définitifs des Chambres, qui aura lieu probablement la semaine prochaine.

Bureau d'annonces : Alphonse COMTE, Grand'Rue, 10, à Fribourg.

TARIF GÉNÉRAL D'INSERTIONS

Dans les journaux de Fribourg dont les annonces doivent être remises directement à l'Agence de publicité ALPHONSE COMTE.

JOURNAUX :	Prix de la ligne ou de son espace		
	Canton de Fribourg.		Etranger.
	OENT.	OENT.	OENT.
Liberté.	15	20	25
L'Ami du peuple.	15	20	25
Offres et demandes, abonnés.	10	10	10
id. non-abonnés.	15	15	15
Freiburger-Zeitung.	15	20	25

Avantages aux négociants et agents d'affaires. Pour le prix de vingt francs par an, ou de douze francs par semestre, il leur est offert sept lignes d'annonces tous les quinze jours dans la *Liberté*, l'*Ami du Peuple* et les *Offres et demandes*, c'est-à-dire simultanément dans trois journaux, avec faculté de changer le texte chaque fois. Le surplus est compté au tarif général ci-contre.

AVANTAGES POUR LES ABONNÉS ANNONCES GRATUITES

Tout abonné pour un an à la *Liberté* ou à l'*Ami du Peuple* ou à la *Freiburger Zeitung* ou aux *Offres et demandes* acquiert par le fait un droit d'insertion gratuite de 3 lignes d'annonces par semaine dans chacun de ces quatre journaux. Sont autorisées les publications suivantes : logements à louer, vente de meubles, vente particulière de bétail ou de fourrages (mises exceptées), demande d'employés, de domestiques et servantes, et d'ouvriers, avis d'enterrement. Si l'annonce dépasse 3 lignes, le surplus est compté au tarif général ci-dessus.

A LOUER pour fin mars courant, une CHAMBRE et ALCOVE meublées situées à la Grand'Rue du côté du soleil. S'adresser à M. Et. Comte, notaire à Fribourg. (C 3720 F)

A VENDRE à des conditions favorables un **Domaine** situé à une lieue de Fribourg (Marialhilf) contenance 31 1/2 poses, y compris 2 1/4 poses en forêt. S'adresser à M. Et. Comte, notaire à Fribourg. (C 3722 F)

ON DEMANDE immédiatement une **bonne**, pour servir deux garçons. Si elle avait une petite fille ou un petit garçon capable de rendre des services, elle n'en serait que mieux rétribuée. S'adresser à l'hôtel des Merciers. (C 3728 F)

EN VENTE

A L'IMPRIMERIE CATHOLIQUE SUISSE, A FRIBOURG.
Ménages et promesses de N.-D. de la Salette, pas Delbreil, 437 pages, 3 fr.
N.-D. de la Salette, son apparition et son culte, par le P. Berthier, 130 p., 1 fr.
Apparition à N.-D. de la Salette, par Mgr l'évêque de Grenoble, 24 p., 10 cent.
N.-D. de Lourdes, par Henri Lasserre, 57^{me} édition, 450 p., 3 fr. 50 centimes.
De Paris à Lourdes, par Armand Ravelet, 138 p., 1 fr.
Apparitions et guérisons de N.-D. de Lourdes, par Henri Lasserre, plus de 200 pages, 1 fr. 50 c.
Les médecins et les miracles de Lourdes, par M. Artus, 70 centimes.
N.-D. de Lourdes, par Henri Lasserre, grande édition illustrée, ornée de 12 gravures, 350 p., 3 fr.
Les miracles de Lourdes, et l'examen médical du docteur Diday, par l'abbé Génon, 98 pages, 40 centimes.
 C 1817 F

A LOUER

Pour y entrer en février 1877

UN DOMAINE

situé à une lieue de Fribourg, hors de la porte de Bourguillon. Contenance : 66 poses. S'adresser à Granges-sur-Marly. (C 3716 F)

RIGONI, peintre-décorateur, tessinois, travaille en tâches ou à la journée, surtout pour églises et pour chapelles. Vevey, rue des Deux-Marchés, n° 4. C 3506 F

Carrière de tuf.

Jos. Schuller, à St-Loup, se recommande pour de nombreuses commandes de tuf. (C 3704 F)

Avis très-important pour les malades de hernies.

Les personnes, qui désiraient consulter personnellement le soussigné au sujet de bandages ou de ceintures de matrice à employer pour la guérison complète de hernies ou de descente de matrice, sont informées qu'il se trouvera dimanche 19 mars, à la Couronne à Morat; les 20 et 21 aux Bouchers à Fribourg; le 22 aux bains de Bulle; le 23 au Cerf à Romont; le 24 au Soleil à Neuchâtel. On peut d'ailleurs s'adresser à moi en tout temps par écrit. Je possède plusieurs milliers de certificats et témoignages de reconnaissance, dont je n'extrais que les suivants de date plus récente.

Affecté depuis 14 ans d'une hernie inguinale, j'ai fait usage d'1/4 dose de votre remède, et j'en ai été complètement guéri, au point que j'ai pu recommencer mon travail sans porter de bandage. Je vous en témoigne ma vive reconnaissance et vous envoie mes salutations amicales.
 Léonce Spiller-Lehmann, à Villermergen.

Lenzburg, le 24 mai 1874.

Dieu soit loué! Je puis vous annoncer, à ma grande joie, que votre célèbre remède, pour les hernies, que j'ai reçu en 3 doses, avec un bandage mécanique, m'a complètement guéri d'un mal de hernie ancien de dix ans, comme si je n'en avais jamais eu le moindre sentiment.

Mille remerciements! Votre remède peut être recommandé dès lors sans restriction à tous ceux qui souffrent de hernies, et on ne peut que leur conseiller de s'adresser à vous avec la confiance pleine et entière qu'ils recouvreront la santé par votre moyen. Dieu veuille vous l'accorder à vous-même encore de longues années, afin que vous soyez le consolateur et le sauveur de beaucoup d'autres personnes atteintes de hernies.
 Votre respectueux et reconnaissant
 Frédéric Gerber.

Certificat.

Vous m'avez complètement guéri, par votre remède, d'une mauvaise hernie provenant d'un travail pénible.

Votre reconnaissant,
 Samuel Jost, fermier
 du Eichholz à Belp, canton de Berne.

Hinterkappelen, commune de Wohlen
 cant. de Berne, le 10 janvier 1875.

Il y a déjà longtemps que j'ai reçu de vous deux doses pour un ami déjà avancé en âge, qui a été complètement guéri de son mal. J'en désire encore une dose pour un jeune homme.
 Salutations amicales.
 Emile Stucky, instituteur.

Huttwyl, le 17 mai 1874.

Comme plusieurs personnes de notre contrée ont déjà été guéries par vous, en peu de temps, de hernies dont elles souffraient, je vous prie de m'en envoyer également une dose pour quelqu'un.

Recevez dans cette attente etc.

H. Fiechter, fabricant.

Je vous fais savoir par ces lignes que j'ai été complètement délivré par vous et avec le secours de Dieu d'une hernie dont je souffrais depuis 13 1/2 ans. J'en suis reconnaissant à Dieu et à vous, et me fais un plaisir de vous recommander à toutes les personnes atteintes de hernies.

Votre reconnaissant pour la vie
 Christen Krummen,
 à Forst, près Guminen (Berne).

Kleingümmenen, le 31 Décembre.

Une de mes connaissances m'ayant appris que vous l'avez radicalement guéri, par votre célèbre emplâtre, d'une affreuse hernie dont il avait souffert pendant longtemps, je vous prie de m'en envoyer au plus tôt une dose avec la teinture odontalgique, contre remboursement postal.

Salutations amicales.

Johannes Weber.

Huttwyl, le 4 Février 1875.

Je, soussigné, suis dans le cas, Dieu soit béni, de vous annoncer la bonne nouvelle que je suis complètement guéri par l'emploi de l'excellent remède que vous m'avez envoyé. Je vous en suis infiniment reconnaissant. Que Dieu vous conserve encore longtemps en bonne santé pour le bonheur de l'humanité souffrante. Salutations respectueuses de votre ami reconnaissant.

Ch. Graf, père.

Court, district de Moutiers, 9 octobre 1875.

Comme vous m'avez entièrement guéri de mon mal, je vous prie de m'en envoyer de suite un emplâtre pour quelqu'un.
 Salutations amicales avec mes remerciements.
 Christian Brudermann, tisserand.

Nyon (Vaud), le 16 Juin 1875.

Votre remède m'ayant rendu de bons services, je vous prie de m'en envoyer encore une dose.
 Votre reconnaissant,
 Samuel Grossen.

Reutigen, 25 juillet 1875.

Les ceintures de matrice, que vous m'avez envoyées, il y a deux ans, ont eu un si bon résultat, que je vous prie de m'en envoyer une parille pour une amie.
 Avec respect.
 Marie Betschen-Bütschi

Jaune, (Cl. de Fribourg) le 28 Août 1872.

Dans le meilleur espoir, que vous m'excuserez pour mon long retard, nullement causé par la négligence mais par le désir de me convaincre pleinement, si je suis rétabli réellement et fermement pour toujours ou seulement pour le moment. Maintenant je puis avec la plus grande ferveur remercier Dieu le Seigneur, et vous, monsieur, et vous annoncer ma complète guérison; moi ancienne et grande hernie inguinale qui s'agrandissait par chaque effort de ma forte toux est tout-à-fait guérie. J'avais peu d'espoir de guérison pendant les premiers deux mois et je croyais avoir jeté mon argent, ayant passé ma 82^e année. Cependant je ne me décourageais point et je continuais avec vos bandages et remèdes. Après 4 mois enfin j'étais guéri si complètement et fermement, que je puis sans tout ce que je veux, sans rien en ressentir tout comme si je n'avais jamais eu de hernie. J'en suis moi-même tout étonné, souffrant encore toujours d'une toux extraordinairement forte. Il y a maintenant 8 mois que je suis entièrement guéri.

Très-estimable et très-vénéré Monsieur! Que Dieu le Seigneur vous donne une longue vie, la santé et tout bien pour le temps et dans l'éternité, afin que vous puissiez encore longtemps assister par votre bienfaisant secours l'humanité souffrante.

Votre très reconnaissant,
 Jacques Buchs, secrétaire communal.
 (C 3724 F)

SPÉCIALITÉ D'OUVRAGES EN CIMENT

J. LALIVE, ENTREPRENEUR, A FRIBOURG.

Construction de bassins de fontaines simples ou ornés, d'Abreuvoirs, de Fosses à purin d'Auges à pores, d'Etangs de basse-cours, de Jets d'eau.
 Dallages d'Écuries, de Granges à battre, de Corridors, de cuisines, de Caves.
 Enduits, Couvertes de murs, Ressemelage d'escaliers, enfin tout genre de travaux d'art en ciment.
 Carrelages pour vestibules, salons, Assortiment de lavoirs, fromagères, saloirs, etc., en magasin.

VENTE

des Ciments de Grenoble, Ciment ordinaire, Chaux blutée, etc., à des prix très-modérés.
 Magasins au **Varis**, à Fribourg, maison P. Winckler.
 (C 3652 F)

MUSCULINE-GUICHON.

Dépôt, pour le canton de Fribourg, chez M^{mes} DÉWARAT, à Châtel-St-Denis.
 (C 3295 F)

CODE CIVIL

DU CANTON DE FRIBOURG
 Avec Code de procédure civile, Loi sur les poursuites juridiques, Code de commerce, Lois organiques.

LE TOUT POUR 7 FR. 50 RELIÉ.
 En vente à l'Imprimerie catholique suisse à Fribourg.
 (C 1755 F)

BOURSE DE GENÈVE DU 6 MARS.

FONDS D'ÉTAT, etc.	COMPTANT	A TERME	DEMANDÉ	OFFERT
4 0/0 Genevois	—	—	—	—
4 1/2 0/0 Fédéral	102 1/2	—	—	102 1/2
5 0/0 Italien	—	71 00	—	—
6 0/0 Etats-Unis	—	—	—	—
Oblig. Dominicales ital.	—	—	—	—
Oblig. Tabacs ital. 6 0/0	501 00	—	500 00	501 50
Oblig. Ville Genève, 1861	—	—	—	—
Ouest-Suisse, 1856-57-61	417 50	—	417 00	417 50
id. empr. 1876	101 1/8	—	101	—
Suisse-Occidentale, 1873	905 00	000	903 75	905 00
Franco-Suisse	320	—	315 00	000 00
Jongne-Eclépens	295 00	—	292 50	—
Lyon-Genève	—	—	—	—
Lomb. et Sud-Autriche.	242 00	—	241 50	242 50
id. nouvelles.	—	—	245 00	—
Autrichiens 1868	—	—	31 00	—
Livornaises	—	—	—	009 00
Méridionales	211 50	—	221 00	211 25
Bons-Méridionaux	511 25	—	511 00	511 25
Romaines	—	—	—	—
Est-Terr. Virg. et Georg.	—	—	—	—
Central Pacifique	—	—	0000	—
Obl. Soc. i. inuob. genev.	—	—	4870	—

ACTIONS

	TERME	COMPTANT	DEMANDÉ	OFFERT
Suisse-Occidentale	87 50	88 75	87 50	83 75
Central-Suisse	— 00	—	345 00	350 00
id. nouveau	—	—	—	406 25
Nord-Est-Suisse	000 —	000	—	—
Saint-Gothard	—	245 00	245 00	246 25
Union-Suisse privilégiée	—	—	—	—
Autrichiens	—	—	—	—
Banque de Commerce	—	—	1300	13 5
Banque de Genève	—	—	—	000
Comptoir d'Escompte	—	—	502 50	—
Banque Fédérale	515 —	517 50	515	520 —
Banque comm. de Bâle	—	—	—	—
Credit Suisse	—	—	—	—
Credit Lyonnais	600 —	—	597 50	600 00
Soc. Inuob. genevoise	—	—	—	1078 75
Banque de Paris	—	—	—	470
Banque de Mulhouse	—	—	—	990 —
Association Financ. de Genève	—	—	457 50	—
Alsace et Lorraine	622 50	—	620 —	625
Industrie genev. du Gaz	—	—	215	1220
Chunium genevois	—	—	—	—
Soc. Inuob. genevoise	—	—	—	—
Remboursables Sétif	—	—	—	—
Partis de Sétif	—	—	—	—

BOURSE DE PARIS.

4 Mars.	AU COMPTANT	6 Mars.
94 5/16	Consolidés	94 1/4
66 65	3 0/0 Français	66 95
103 70	5 0/0 id.	104
	Or, à New-York.	114 62
A TERME		
66 65	3 0/0 Français	66 97
103 70	5 0/0 id.	104
70 90	5 0/0 Italien	71 15
18 50	3 0/0 Espagnol	—
—	Banque de France	—
1070	Banque de Paris	1075
607 50	Credit Lyonnais	—
—	Mobilier Français	—
642 50	id. Espagnol	641 25
621 25	Antrichiens	618 75
747 50	Suez	748 75
471 25	Ville de Paris 1875.	—